

Renseignements importants concernant votre contrat

(Prière de joindre à votre contrat)

Modification de votre contrat Triflex La Manuvie

En octobre 2022, les renseignements concernant votre contrat Triflex La Manuvie seront transférés dans un autre système administratif de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Même si la plupart des dispositions actuelles de votre contrat demeureront en vigueur sans changement, certaines modifications entreront en vigueur le 21 octobre 2022. **Cette modification annulera toute disposition contractuelle ou modification antérieure du contrat en contradiction avec elle.**

Section Capital-décès

Cette section continue de s'appliquer, mais a été modifiée comme suit (les modifications sont indiquées en caractères **gras**) :

Capital-décès

À la date de **l'avis de** décès du rentier avant la date de constitution de la rente, la Société verse au bénéficiaire la somme de ce qui suit : la valeur accumulée (à la date de **l'avis de** décès) de tous les montants auxquels une période d'intérêt garanti a été attribuée; et le montant le plus élevé entre la valeur des parts s'étant appréciées, calculée en date du jour d'évaluation suivant la date de **l'avis de** décès, et le capital-décès garanti.

Le capital-décès garanti est égal à un pourcentage de la somme de toutes les primes et de tous les montants virés au Fonds d'accroissement La Maritime réduite de la valeur de toutes les parts annulées avant la date de **l'avis de** décès. Ce pourcentage est égal à 75 % l'année de l'établissement, il augmente ensuite de 5 % chaque année pendant cinq ans et demeure à 100 % par la suite. Si, au cours d'une année civile, la somme de tous les montants versés au titulaire du contrat dépasse 2 000 \$, le pourcentage utilisé pour déterminer le capital-décès garanti sera de 75 %.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émetteur du contrat d'assurance à capital variable individuel et le répondant de toutes les dispositions de garantie contenues dans ce contrat.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

Toute somme affectée à un fonds distinct est investi aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.